

Fafiec =



OPCABAIA

ATLAS, Soutenir les compétences

CAHIER DES CHARGES

« ACCOMPAGNEMENT PROJET »

Janvier 2019

Sommaire

1. Contexte et enjeux de la demande	3
2. Objet de la demande	4
3. Calendrier et lieux de la mission	5
3.1 Calendrier.....	5
3.2 Lieux de déroulement.....	5
4. Modalités financières	5
5. Modalités de réponse à l'appel à propositions.....	5
5.1 Prérequis nécessaires	5
6. Procédure de sélection	6
6.1 Critères de sélection	6
6.2 Modalités de sélection.....	6
7. Modalités de contractualisation	7
7.1 Formalités administratives.....	7
7.2 Le pilotage du projet.....	7

1. Contexte et enjeux de la demande

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel transforme les actuels Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) en Opérateurs de compétences (OPCO). L'agrément, les missions et le fonctionnement de ces derniers se voient modifiés pour « permettre des économies d'échelle, une meilleure gestion des fonds collectés et une meilleure transparence ».

Les missions des OPCO sont :

- D'assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches
- D'apporter un appui technique aux branches adhérentes pour établir la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et déterminer les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation.
- D'assurer un appui technique aux branches professionnelles pour leur mission de certification mentionnée à l'article L.63113-3
- D'assurer un service de proximité au bénéfice des très petites, petites et moyennes entreprises, permettant d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et technologiques de leur secteur d'activité.
- De promouvoir les modalités de formation prévues aux deuxième et troisième alinéas de l'article L.6313-2 auprès des entreprises. (FOAD, FEST)

Les branches professionnelles ont été invitées à émettre des propositions des périmètres d'intervention de leurs futurs opérateurs de compétences avant le 31 décembre 2018 auprès du Ministère du Travail, devant respecter la logique sectorielle « caractérisée par la proximité des métiers, des emplois et des compétences couverts ».

C'est dans ce cadre que 12 branches professionnelles ont bâti le projet d'OPCO « **ATLAS, soutenir les compétences** », opérateur des secteurs Finance et Conseil : Activités de marchés financier, Agents généraux d'assurance, Banques, Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs conseils et sociétés de conseils, Courtage assurance/réassurance, Economistes de la construction, Entreprises d'architecture, Experts comptables/Commissaires aux comptes, Géomètres, Sociétés d'assistance, Sociétés d'assurance, Sociétés financières. Ce nouvel opérateur se bâtit à partir des OPCA FAFIEC et OPCABAIA et s'y substituera à compter du 1^{er} avril 2019, date à laquelle les OPCO devraient être agréés par l'Etat.

Dans une configuration dite de « préfiguration » s'engagent désormais des chantiers opérationnels thématiques (la gouvernance projet figure en annexe du présent document) : RH/social, finances, SI/AMOA, Juridique, Offre de service et marketing, communication interne et externe, moyens généraux.

Une équipe de préfiguration est en cours de constitution et un directeur en charge de la préfiguration en passe d'être nommé.

Le présent cahier des charges a pour objectif de sélectionner un cabinet conseil amené à accompagner, dans la durée (6 mois dans un 1^{er} temps), le Directeur en charge de la préfiguration et son équipe restreinte.

2. Objet de la demande

Dans le cadre de sa mission, Il sera demandé au prestataire :

- De conseiller le Directeur en charge de la préfiguration
- De coordonner les travaux, en lien avec les responsables des chantiers et prestataires experts sollicités par ailleurs
- De préparer et piloter les groupes d'écoute
- De contribuer à la préparation des supports pour les COPIL, COCOORD (comité de coordination des pilotes des groupes de travail), et les instances de gouvernances

La prestation se compose de deux lots indissociables :

- Lot 1 : Accompagnement de l'équipe de préfiguration
- Lot 2 : Aide à l'élaboration d'une vision commune de l'OPCO et de ses services

Lot 1: Accompagnement de l'équipe de préfiguration

Le prestataire travaillera en étroite collaboration avec le Directeur en charge de la préfiguration en apportant un appui méthodologique. A ce titre, il participera aux ateliers de travail, réalisera des comptes rendus, consolidera et participera à la formalisation des propositions des groupes de travail à destination du COCOORD (comité de coordination des pilotes des groupes de travail), du COPIL et le cas échéant des instances du FAFIEC et d'OPCABAIA.

Dans ce cadre, le prestataire retenu sera amené à accompagner le changement et la mise en œuvre du plan d'actions.

Livrables attendus à minima :

- Macro-planning, vision cible et principaux jalons
- Roadmap projets, échéanciers et suivi
- Mesures d'impacts
- Pilotage des copils (amont et aval) et supports associés

Lot 2: Aide à l'élaboration d'une vision commune de l'OPCO et de ses services

Le prestataire travaillera en étroite collaboration avec les responsables des chantiers « Services aux entreprises » et « Services aux branches », en apportant une aide méthodologique et des outils d'aide à la réflexion. Il organisera et coanimera les ateliers de travail collectifs, réalisera les comptes rendus des ateliers, consolidera et contribuera à la formalisation des propositions.

Une douzaine de rdv sont à prévoir au mois de février, ainsi que la préparation et la participation à une première réunion de présentation fixée le 18 mars 2019.

Livrables attendus à minima :

- Une synthèse par branche
- Présentation d'une vision commune aux branches
- Impacts sur offres de services entreprises et branches et gap d'évolution

3. Calendrier et lieux de la mission

3.1 Calendrier

Les missions se dérouleront entre début février 2019 et juillet 2019. Il est précisé que, pour le lot 2, un premier jalon est fixé mi-mars (présentation d'une vision commune).

3.2 Lieux de déroulement

Les réunions de travail se dérouleront en grande partie en Ile De France et notamment dans les locaux d'OPCABAIA et/ou du FAFIEC ou chez les interviewés.

4. Modalités financières

La proposition tarifaire devra être exprimée par lot, par profils d'intervenants et en euros TTC incluant l'ensemble des frais :

- Intervention
- Livrables
- Frais d'organisation logistique
- Autres à préciser

Les propositions dépassant un taux moyen de 1300€/TTC/jour ne seront pas étudiées.
Le budget total alloué à la mission ne devra pas excéder 150 000€ TTC.

5. Modalités de réponse à l'appel à propositions

Dans le cas où le cabinet conseil interviendrait avec un tiers pour l'exécution d'une partie du projet, une présentation détaillée des responsabilités réciproques devra être précisée dans la proposition.

5.1 Prérequis nécessaires

Le cabinet conseil devra, dans sa proposition écrite, devra justifier :

- De son expertise dans l'accompagnement à la conduite de projets transverses
- De sa connaissance du fonctionnement institutionnel et/ou du paritarisme
- D'une expérience significative dans l'accompagnement au changement
- De sa capacité à présenter et à produire des outils opérationnels

La proposition écrite peut faire apparaître des suggestions et ou préconisations que le cabinet conseil estimera utiles à la réussite de ce projet.

5.2 Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

Fiche 1 : Présentation du cabinet conseil

Fiche 2 : Contenu et méthodologie de la proposition

Fiche 3 : Offre tarifaire

Fiche 4 : CV des intervenants comprenant au-moins un consultant sénior

Fiche 5 : Références sur des prestations similaires

Le dossier complet devra être transmis au plus tard **le 01 février 2019 à 12h00** par mail sous format **PDF** à l'attention de :

M. Marc PICQUETTE

Tel : **0637889967**

Mail : mpicquette@opcabaia.fr

Les projets seront soumis à l'avis du comité de sélection, issu du COPIL paritaire. Des compléments d'information pourront être demandés aux porteurs de projet.

6. Procédure de sélection

6.1 Critères de sélection

Les membres du comité de sélection examineront les candidatures selon les critères suivants :

- Compréhension du contexte et de la demande
- Méthodologie d'intervention
- Compétences
- Maîtrise de l'institutionnel et/ou paritarisme
- Références sur des missions similaires
- Compétences et expériences des intervenants dans la gestion de projets et l'accompagnement au changement
- Organisation, moyens alloués
- Coût global de la prestation et pertinence du rapport qualité/prix
- Préconisations et/ou suggestions

6.2 Modalités de sélection

Les dossiers respectant les conditions du présent cahier des charges seront examinés par un comité de sélection.

Les cabinets conseil répondant aux critères de sélection seront auditionnés par le comité de sélection, **le 07 février 2019.**

Une réponse individuelle sera formalisée à chaque cabinet conseil ayant répondu à l'appel à propositions le 08 février 2019.

6.3 Calendrier prévisionnel de la consultation

Date	Etapes	Modalités
22/01/2019	Lancement de l'appel à propositions	Diffusion sites internet du FAFIEC et d'OPCABAIA
01/02/2019	Remise des propositions	Réception par mail des cabinets conseil
Du 01/02/2019 au 04/02/2019	Etudes techniques des propositions	Analyse des propositions et choix des cabinets conseil retenus
07/02/2019	Audition	Exemple d'intervention, d'animation et de supports
08/02/2019	Annonce du résultat	Courriers et mails au(x) cabinet(s) conseil concerné(s)

7. Modalités de contractualisation

7.1 Formalités administratives

Une convention cadre sera signée entre le cabinet conseil et OGESTION, qui fixera le cadre et les modalités de réalisation de la mission.

7.2 Le pilotage du projet

Le cabinet conseil désignera un Chef de projet référent ATLAS. Il sera garant de la communication auprès de ses équipes sur la mission et de leur formation si besoin. Il organisera la coordination, le cas échéant, centralisera l'information et communiquera au commanditaire, les documents demandés (livrables).

Une réunion de cadrage sera organisée avec le Chef de projet en amont de la prestation et des points d'étapes seront programmés mensuellement à distance.

Une réunion « bilan » sera planifiée avec le Directeur en charge de la préfiguration et le Chef de projet accompagné, si besoin, des intervenants impliqués dans le projet.

Le Chef de projet pourra être amené à présenter aux instances les résultats des travaux menés.



SCHÉMA DE PRÉFIGURATION INTER-OPCO

